

## **CONVOCATION**

#### **BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

Version 1 du 13/02/2024 à 14:31

N° candidat : 02045581601

Inscription n°: 003 Session: 2024

RECTORAT AIX MARSEILLE Place Lucien Paye DIEC 3.03 Bureau 320

13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Tél.:

Liberté

Égalité Fraternité

Mél.: laurent.marty@ac-aix-marseille.fr

Né le: 03/12/2004

Identifiant National (INE): 153294104EA

MONSIEUR CAYOL Matteo 8 ALLEE DARIUS MILHAUD 13500 MARTIGUES

Durée: 4H00

Durée: 6H00

### Spécialité : Systèmes numériques option B : Électronique et communication

Veuillez vous présenter <u>30</u> minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité, en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

#### LYC JEAN PERRIN 74 RUE VERDILLON 13395 MARSEILLE CEDEX 10

Rapport activité en entreprise - (E6-A)

(oral)

Du lundi 18 mars 2024 à 08:30 au mardi 19 mars 2024 à 18:00

Culture générale et expression - (E1)

(écrite)

Étude d'un système numérique et d'information - (E4) (écrite)

d'information - (E4) (écrite) Projet technique - (E6-B) (oral) Le mercredi 15 mai 2024 à 14:30

Le jeudi 16 mai 2024 à 10:30

Du lundi 10 juin 2024 à 08:30 au jeudi 13 juin 2024 à 18:00

au jeuur 13 julii 2024 a 16.00

Les convocations des épreuves de langues sont envoyées par l'académie d'orignine des candidats.



Bureau des examens de l'enseignement supérieur et de la VAE

Affaire suivie par : Laurent MARTY Tél : 04 42 91 72 00

Mél: laurent.marty@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye

13621Aix-en-Provence Cedex 1

# BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR Notice candidats BTS de production – Session d'examen 2024

- 1. Les candidats convoqués pour les épreuves pratiques et orales (sauf épreuves de langue) devront se rapprocher du directeur délégué aux formations professionnelle et technologiques du centre d'affectation des épreuves, pour se faire connaître et avoir l'ordre de passage précis des épreuves ainsi que tous autres renseignements relatifs à ces épreuves.
- 2. Les candidats sont invités à se connecter régulièrement sur leur espace CYCLADES.
- 3. Les convocations des épreuves de langues sont générées par l'académie d'origine des candidats.
- 4. Vous êtes prié(e) de vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves. Aucun candidat ne sera admis après l'ouverture des sujets.
- 5. Il sera indiqué sur tous les sujets si l'utilisation de la calculatrice est autorisée ou interdite.
  Dans le cas où la calculatrice est autorisée, l'usage de la calculatrice avec mode examen actif et celui de la calculatrice sans mémoire « type collège » sont autorisés.
- 6. La liste des candidats admis sera affichée dans les centres d'épreuves et les résultats disponibles après le jury de délibérations via le lien ci-dessous : https://cyclades.education.gouv.fr/candidat/publication/BTS/A02

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone par les services du Rectorat.

- 7. Les épreuves de rattrapage se dérouleront le mercredi 3 juillet 2024.
- Les relevés de notes seront disponibles sur le compte CYCLADES des candidats à partir à partir du vendredi 5 juillet 2024.
- 9. Les diplômes seront établis par chaque académie d'origine des candidats.